

DEPARTEMENT  
DE LA DROME

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS :		

Séance du 27 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation
21 septembre 2023

Date d'affichage
21 septembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS  
et le VINGT SEPT SEPTEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

**Présents :** M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,  
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme BOUNIN - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration :** M. LANTHEAUME - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. ALLÉE

**Excusés :** M. MONPEYSSEN - Mme MACIPÉ

**Non excusé :** M. MOUTARD

**Secrétaire de séance :** Mme BRUN-CASTELLY

2023 - 09 - 86

AFFAIRES DU PERSONNEL

**Modification du tableau des emplois permanents**

**RAPPORTEUR :** M. Thierry DAYRE

Il est rappelé que le Conseil Municipal, sur proposition de l'autorité territoriale, fixe les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n° 2022-09-75 en date 28 septembre 2022 modifiant le tableau des effectifs des emplois permanents de la commune de NYONS,

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs, de la façon suivante :

Service	Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire Art. 3-3 (2)	Suppression de poste	Création de poste
Education	Animateur Péri-scolaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal	OUI	23h00/35h00	Temps complet

Service	Emploi	Temps travail du poste	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire Art. 3-3 (2)	Suppression de poste	Création de poste
Administration	Directeur Général Adjoint Pôle Finances/RH	Temps complet	OUI	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	Attaché

.../...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité, ci-joint, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023,
- PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Commune de Nyons sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente, selon l'annexe jointe.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,  
Maire de NYONS



# ANNEXE

## ETAT DES EMPLOIS

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir un non titulaire Art.L332-14	temps de travail du poste	Postes créés		
						Temps complet	Temps non complet	nombre d'heures TNC
Parc Aquatique	Responsable parc	Adjoint technique	Technicien principal	OUI	100%	1		
Direction générale	Directeur général des services	Attaché	Attaché hors classe	NON	100%	1		
	Directeur général adjoint	Attaché	Attaché principal	OUI	100%	1		
Informatique	Chef de service	Technicien	Technicien principal	OUI	100%	1		
	Adjointe RH	Adjoint administratif	Adjoint Administratif principal	OUI	100%	1		
Ressources humaines/Finances	Adjoint finances	Adjoint administratif	Adjoint Administratif principal	OUI	100%	1		
	Agent polyvalent RH/Finances	Adjoint administratif	Adjoint Administratif principal	OUI	100%	1		
	Secrétariat du Maire	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal	OUI	100%	1		
Administration générale	Secrétariat administration générale	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal	OUI	100%	1		
	Chef de service	Adjoint administratif	Rédacteur principal	OUI	100%	1		
Service population	Agent d'état civil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal	OUI	100%	1		
Aménagement du territoire	Responsable urbanisme	Technicien	Technicien principal	OUI	100%	1		
	Agent urbanisme/foncier	Adjoint administratif	Adjoint Administratif principal	OUI	100%	1		
Communication	Chef de service	Attaché	Attaché	OUI	100%	1		
	Chargé de communication	Attaché	Attaché	OUI	100%	1		

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pour un non titulaire Art.L332-14	temps de travail du poste	Postes créés		
						Temps complet	Temps non complet	nombre d'heures TNC
B.E.T	Chef de service	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1		
	Chargé des travaux Bâtiments	Technicien	Technicien principal	OUI	100%	1		
	Chargé de l'accessibilité, développement durable	Technicien	Technicien principal	OUI	100%	1		
	Secrétariat	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal	OUI	100%	1		
Culture, Manifestation, Association	Chef de service	Attaché	Attaché	OUI	100%	1		
	Secrétariat	Adjoint administratif	adjoint administratif principal	OUI	100%	1		
Action Jeunesse	Chef de service	Conseiller des APS	Conseiller des APS	OUI	100%	1		
	Animateur	Adjoint d'animation	Animateur principal	OUI	100%	2		
Police Municipale	Chef de poste	Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale ppal 1er classe	OUI	100%	1		
	Adjoint au responsable de PM	Brigadier	Brigadier-chef principal	OUI	100%	1		
	Agent de PM	Gardien-Brigadier	Brigadier-chef principal	OUI	100%	6		
Education	Responsable service éducation	Rédacteur	Rédacteur Principal	OUI	100%	1		
	EMAPS	Adjoint d'animation principal	Adjoint d'animation principal	Oui	100%	1		
		Opérateur des APS	Educateur des APS	OUI	100%	1		
	Agent des écoles maternelles (CAP petite enfance)	ATSEM	ATSEM principal	OUI	100%	6		
	Responsable périscolaire SAUVE	Animateur	Animateur principal	OUI	100%	1		
	Périscolaire Maternelle	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal	OUI	100%	1		

Accusé de réception en préfecture  
026-212602205-20230927-DFL2023-09-86-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir un non titulaire Art.L332-14	temps de travail du poste	Postes créés		
						Temps complet	Temps non complet	nombre d'heures TNC
Centre Technique Municipal	Périscolaire Primaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal	OUI	100%	2	1	33h30
	Agent d'entretien	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%		1 1 1 1 1 1	30h 31h30 33h30 28h00 25h00 14h00
	Restaurant scolaire chef d'équipe	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1		
	Agent de restauration scolaire	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	2	1	33h00
	Responsable du CTM	Technicien	Technicien principal	OUI	100%	1		
	Adjoint de direction	Adjoint administratif	Rédacteur principal	OUI	100%	1		
	Chef équipe voirie/Festivité	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1		
	Agent voirie/Festivité	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	7		
	Chef équipe bâtiment	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1		
	Agent bâtiment	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	8		
	Chef équipe espaces verts	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1		
	Agent espaces verts	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	5	1	25h00
	Chef équipe Propreté urbaine	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1		
	Agent de propreté urbaine	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	8		
	Chef d'équipe GERP	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1		
	Agent de nettoyage des locaux	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	4		

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire Art.L332-14	temps de travail du poste	Postes créés		
						Temps complet	Temps non complet	nombre d'heures TNC
	Technicien des spectacles	Technicien	Technicien	OUI	100%	1		
	Mécanicien	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1		
	Magasinier	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1		